

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition écologique et
de la cohésion des territoires

Direction de la sécurité de l'aviation civile

Décision du 12 décembre 2022

portant délégation de signature (direction de la sécurité de l'aviation civile océan Indien)

NOR : TREA2225764S
(Texte non paru au Journal officiel)

Le directeur de la sécurité de l'aviation civile,

Vu le code de la commande publique ;

Vu le décret n°2008-1299 du 11 décembre 2008 modifié créant la direction de la sécurité de l'aviation civile, notamment son article 3 ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment ses articles 10, 73 et 162 ;

Vu l'arrêté du 25 juillet 2013 fixant les modalités d'accréditation des ordonnateurs auprès des comptables publics assignataires en application de l'article 10 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Vu l'arrêté du 19 juin 2014 portant nomination du directeur de la sécurité de l'aviation civile ;

Vu la décision du 3 novembre 2022 portant organisation de la direction de la sécurité de l'aviation civile océan Indien,

Décide :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à l'effet de signer tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe « contrôle et exploitation aériens », dans la limite des attributions de la direction de la sécurité de l'aviation civile océan Indien mentionnées dans la décision du 3 novembre 2022 susvisée, à :

M. Jonathan Gilad, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, directeur de la sécurité de l'aviation civile océan Indien ;

M. Laurent Demoustier, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile hors classe, adjoint au directeur, chargé des affaires techniques ;

M. Alain Caillabet, attaché principal d'administration de l'Etat, chef de cabinet.

Article 2

Délégation est donnée à l'effet de signer les marchés publics et les accords-cadres en qualité de pouvoir adjudicateur à :

M. Jonathan Gilad, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts ;

M. Laurent Demoustier, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile hors classe, adjoint au directeur, chargé des affaires techniques ;

M. Alain Caillabet, attaché principal d'administration de l'Etat, chef de cabinet.

Article 3

La décision du 3 décembre 2021 portant délégation de signature (direction de la sécurité de l'aviation civile océan Indien) est abrogée à compter du 1^{er} janvier 2023.

La présente décision prend effet à compter du 1^{er} janvier 2023.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires.

Fait le 12 décembre 2022.

P. CIPRIANI